

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet tenue à la salle municipale sise au 8, Montée Monseigneur Martel à L'Île-du-Grand-Calumet, lundi le 14 mars 2022 à compter de 19h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le maire Jean-Louis Corriveau.

Sont présent-e-s :

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau
Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke
Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Madame la conseillère Guylaine La Salle – Départ à 19h55
Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Madame la conseillère Louise Grenier
Madame la conseillère Adrienne Turgeon

Est aussi présente :

Madame Éline Déry, directrice générale

1. Ouverture de la séance

Mot de bienvenue

2. Constatation du quorum

Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau constate que le quorum est atteint et il déclare la séance ouverte à 19h01.

3. Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Constatation du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Déclaration de conflit d'intérêts
- 5- Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2022
- 6- Suivi des séances précédentes
- 7- Correspondance
- 8- Administration - Poste à la direction générale adjointe
- 9- Travaux publics
 - 9.1 Poste d'ouvrier
 - 9.2 Poste de contremaître

- 9.3 Réparation du camion F-350
- 10- Pompier volontaire - Service des incendies – BGCP
- 11- Avis de motion Code d'éthique et de déontologie des employé-e-s municipaux
- 12- Programme d'aide à la voirie locale - Volet : Entretien des routes locales - Reddition de comptes 2020-2021
- 13- Services de conciergerie
- 14- Formation en éthique et déontologie
- 15- Représentation de la municipalité
 - 15.1 Réseau BIBLIO
 - 15.2 Comité des loisirs de L'Île-du-Grand-Calumet
- 16- Déneigement des stationnements municipaux
- 17- Soumission – Réparation de la salle municipale
- 18- Matériel informatique – Achat d'une imprimante
- 19- Réseau routier
 - 19.1 Soumission pour évaluation des glissières de sécurité
 - 19.2 Période de dégel – Fermeture de chemins
- 20- Sécurité civile – Achat de sacs de sable
- 21- Déchets radioactifs – Projet à Chalk River
- 22- Adoption des listes de comptes payés et payables
- 23- Période de questions
- 24- Nouvelles des membres du conseil
- 25- Varia
- 26- Prochaine séance
- 27- Clôture de la séance

2022-03-051 - Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

4. Déclaration de conflit d'intérêts

Madame la conseillère Guylaine La Salle déclare un conflit d'intérêts relativement au point 16 – Déneigement des stationnements municipaux.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 février 2022

2022-03-052 - Adoption du procès-verbal du 15 février 2022

Sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 15 février 2022 soit adopté tel que présenté.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

6. Suivi des séances précédentes

Un tableau de suivi des résolutions des séances précédentes a été présenté aux membres du conseil.

7. Correspondance

Un tableau de la correspondance a été présenté aux membres du conseil.

8. Administration – Poste à la direction générale adjointe

2022-03-053 – Administration – Poste à la direction générale adjointe

CONSIDÉRANT QUE Madame Julie Demers occupe présentement, suivant la résolution # 2021-12-226, le poste de directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT QUE Madame Demers est toujours en poste et qu'elle souhaite le demeurer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite régulariser son embauche et son statut à titre d'employée régulière à temps plein, et ce, dès le 31 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu que la municipalité confirme l'embauche de Madame Julie Demers à titre de directrice générale adjointe à raison de 33,5 heures par semaine à un taux horaire de 21,63 \$ pour les services rendus dans le cadre de ses fonctions. Cette résolution prend effet le 31 mars 2022.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

9. Travaux publics

9.1 Poste d'ouvrier

2022-03-054 – Poste d'ouvrier

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ryan Archambault occupe présentement, suivant la résolution # 2021-12-227, le poste d'apprenti ouvrier;

CONSIDÉRANT Monsieur Ryan Archambault termine sous peu son stage et sa formation;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Archambault souhaite demeurer en poste;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite régulariser son embauche et son statut à titre d'employé régulier à temps plein, et ce, dès le 25 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Madame la conseillère Adrienne Turgeon, il est résolu que la municipalité confirme l'embauche de Monsieur Ryan Archambault à titre d'ouvrier des travaux publics à raison de 40 heures par semaine à un taux horaire de 17,51 \$ pour les services rendus dans le cadre de ses fonctions. Cette résolution prend effet le 25 mars 2022.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

9.2 Poste de contremaître

2022-03-055 – Poste de contremaître

CONSIDÉRANT QUE des réaffectations sont prévues au sein de l'équipe des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE ces réaffectations auront des impacts sur le poste de contremaître et que la municipalité souhaite entreprendre des démarches en vue de combler ce poste;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de mandater la direction générale d'afficher le poste de contremaître et de publier une offre d'emploi dans le journal du Pontiac.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

9.3 Réparation du camion F-350

2022-03-056 – Réparation du camion F-350

CONSIDÉRANT QUE les vérifications mécaniques sont dues avant le 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'un examen préliminaire du camion F-350 a démontré que le plancher présente trop de rouille et nécessite des réparations;

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été reçue du Centre de débosselage PH pour effectuer les réparations au montant de 2 098, 63 \$ (incluant les taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d'accepter la soumission de 2 098,63 \$ du Centre de débosselage PH, et, de mandater la direction générale de procéder aux réparations du F-350.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

10. Pompier à temps partiel – Service des incendies - BGCP

2022-03-057 – Pompier à temps partiel – Service des incendies - B.GC.P.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet a reçu une offre de service de M. Pat Mulligan pour réintégrer le service des incendies B.GC.P.;

CONSIDÉRANT le souhait de la municipalité de consolider la brigade des pompiers à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu d'approuver la candidature de M. Pat Mulligan à titre de pompier à temps partiel pour le service des incendies de B.GC.P.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

11. Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des employé-e-s

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Guylaine La Salle, qu'à la prochaine séance du conseil, elle proposera l'adoption d'un règlement portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employé-e-s municipaux.

Madame la conseillère Guylaine La Salle dépose séance tenante le projet de règlement 2022-257.

La lecture du projet de règlement est dispensée puisque les membres du conseil ont obtenu au préalable une copie de ce dernier.

12. Programme d'aide à la voirie locale - Volet : Entretien des routes locales – Reddition de comptes 2020-2021

2022-03-058 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet : Entretien des routes locales - Reddition de comptes 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 388 547 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet informe le Ministère des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

13. Services de conciergerie

2022-03-059 – Services de conciergerie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite obtenir les services d'une personne à contrat pour faire l'entretien des édifices municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un budget de 600,00 \$ par mois pour ces services;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu de mandater la direction générale de procéder à l'affichage du contrat pour des services de conciergerie, et ce, à raison de 600,00 \$ par mois.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

14. Formation – Éthique et déontologie

2022-03-060 – Formation – Éthique et déontologie

CONSIDÉRANT QU'une élection a eu lieu le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT les changements et les obligations introduits par l'adoption et la sanction du projet de Loi 49;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil doivent obligatoirement suivre une formation sur le comportement éthique et déontologique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac organise des formations à moindre coût pour les élu-e-s et les directeurs municipaux;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyée par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d'autoriser les membres du conseil et la direction générale à participer aux formations organisées par la MRC de Pontiac les 12 et 19 mars 2022, et, que les frais d'inscription soient défrayés par la municipalité.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

15. Représentation de la municipalité

15.1 Réseau BIBLIO

2022-03-061 – Réseau BIBLIO

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre en règle du Réseau BIBLIO;

CONSIDÉRANT QU'une personne doit être nommée pour représenter la municipalité à cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de nommer Madame la conseillère Louise Grenier à titre de représentante de la municipalité au Réseau BIBLIO, et ce, pour la durée de son mandat.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

15.2 Comité des loisirs de L'Île-du-Grand-Calumet

2022-03-062 – Comité des loisirs de L'Île-du-Grand-Calumet

CONSIDÉRANT QU'une personne doit être nommée pour représenter et siéger au Comité des loisirs de L'Île-du-Grand-Calumet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Guylaine La Salle, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de nommer Madame la conseillère Louise Grenier à titre de représentante de la municipalité au Comité des loisirs de L'Île-du-Grand-Calumet, et ce, pour la durée de son mandat.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

Madame la conseillère Guylaine La Salle se retire de la table du conseil pour les délibérations du point # 16.

16. Déneigement des stationnements municipaux

2022-03-063 – Déneigement des stationnements municipaux

CONSIDÉRANT QUE le déneigement hivernal a occasionné une forte accumulation de neige aux stationnements du bureau ainsi qu'à la salle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la fonte des neiges occasionne des problèmes d'accumulation et de ruissèlement d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit judicieux de minimiser les impacts possibles de cette situation sur ses propriétés et celles avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une estimation des coûts de l'entreprise Brian Stanton pour l'enlèvement de la neige, et ce, au montant de 1 777,17 \$ (plus les taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d'accepter l'estimation de l'entreprise Brian Stanton au montant de 1 777,17 \$ (plus les taxes applicables), et, de mandater la direction générale de procéder à l'enlèvement de la neige dans les stationnements du bureau et de la salle de la municipalité.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé :

4 contre
1 pour

Résolution non adoptée

Madame la conseillère Guylaine La Salle revient à la table du conseil.

17. Soumission – Réparation de la salle municipale

2022-03-064 – Soumission – Réparation de la salle municipale

CONSIDÉRANT QUE la salle municipale nécessite des travaux de remise en état à la suite d'un dégât d'eau;

CONSIDÉRANT QU'un premier appel d'offre sur invitation envoyé à cinq entreprises n'a donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT QU'un deuxième appel d'offre sur invitation a été envoyé à onze entreprises;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce deuxième appel d'offres, une seule soumission a été reçue de Service Sinistre au montant de 92 210,86 \$ (plus les taxes applicables) et que celle-ci est conforme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite aller de l'avant avec les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les frais des travaux sont assumés par la compagnie d'assurance sauf un déductible de 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu d'accepter la soumission de Service Sinistre au montant de 92 210,86 \$ (plus les taxes applicables) et de mandater la direction générale de signer une entente contractuelle afin de procéder aux travaux de réparation. Il est également résolu d'assumer les frais de 5 000 \$ relatifs au déductible inclus dans la police d'assurance et de puiser cette somme à même le budget.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

18. Matériel Informatique – Achat d'une imprimante

2022-03-065 – Matériel informatique – Achat d'une imprimante

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge pertinent d'acheter une imprimante d'appoint;

CONSIDÉRANT QUE cette imprimante sera utile pour le futur bureau municipal satellite du 8 rue Brizard ainsi qu'en cas de déploiement d'un centre de coordination d'urgence lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de WEPC pour l'achat et l'installation d'une imprimante XEROX Phaser 6510;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d'accepter la soumission de WEPC au montant de 1006,03 \$ pour l'achat, la configuration et l'installation d'une imprimante XEROX Phaser 6510, et, de mandater la direction générale de procéder au suivi.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

19. Réseau routier

19.1 Soumission pour évaluation des glissières de sécurité

2022-03-066 – Soumission pour évaluation des glissières de sécurité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à la réparation de glissières de sécurité sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les normes ont changé depuis leur installation et que plusieurs glissières de sécurité ne rencontrent pas les nouvelles normes du MTQ;

CONSIDÉRANT QUE des endroits présentent des dangers qui peuvent nécessiter également l'ajout de nouvelles glissières de sécurité sur son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la compagnie Ployard estimant les coûts entre 3 500 \$ et 10 000 \$ pour effectuer : le relevé des sites, l'évaluation de l'état des glissières, les coûts de remplacement et les échéances pour les prochaines mises à niveau aux normes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit pertinent de bénéficier d'une documentation en vue de simplifier la planification budgétaire et le remplacement ou l'installation de glissières de sécurité sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Madame la conseillère Louise Grenier, il est résolu d'accepter la soumission de la compagnie Ployard d'un montant entre 3 500 \$ et 10 000 \$, et, de mandater la direction générale de procéder aux travaux d'évaluation des glissières de sécurité.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Le vote est demandé :

1 contre
5 pour

Adopté à la majorité des conseillères et des conseillers

19.2 Fermeture de chemin

2022-03-067 – Fermeture de chemin

CONSIDÉRANT le règlement 2019-252 visant à assurer une meilleure qualité des chemins;

CONSIDÉRANT QUE le dégel est en cours;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur le conseiller Aurel Paquette, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu que la municipalité interdise la circulation de camions lourds et ferme le chemin Donnelly à partir du chemin Derouin jusqu'à la Montée des Érables pendant la période de dégel inscrite au règlement 2019-252, soit du 1^{er} mars au 15 mai de l'année en cours.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

20. Sécurité civile – Achat de sacs de sable

2022-03-068 – Sécurité civile – Achat de sacs de sable

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est doté d'un Plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE ce plan nécessite la mise en place de mesures de prévention pour la protection des biens et des personnes en cas de sinistre, dont les inondations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dispose que d'approximativement 1 000 sacs de sable et qu'elle souhaite augmenter sa réserve à au moins 1 500 sacs;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur, il est résolu de mandater la direction générale de se procurer une réserve supplémentaire de 500 sacs de sable au coût de 275,00 \$ (plus les taxes applicables).

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

21. Déchets radioactifs – Chalk River

2022-03-069 – Déchets radioactifs – Chalk River

CONSIDÉRANT le projet pour mettre sur pied une installation visant à traiter des déchets radioactifs de faible activité sur un site situé à proximité de la rivière des Outaouais à Chalk River;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait de stocker près d'un million de tonnes de déchets dangereux et radioactifs près de la surface du sol à 1,2 km de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE des audiences sont en cours en vue d'accorder un permis à Laboratoires nucléaires canadiens (LNC) pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT le manque d'information quant aux effets à long terme de déversement ou de contamination de la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont pas été consultées sur ce projet;

CONSIDÉRANT les préoccupations de la municipalité relatives à la qualité de vie des citoyens et des citoyennes de L'Île-du-Grand-Calumet;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Adrienne Turgeon, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu que la municipalité se prononce contre le projet et l'emplacement choisi en raison du manque d'analyse et d'information des Laboratoires nucléaires canadiens quant aux impacts de l'emplacement choisi ainsi qu'à l'absence de consultation préalable des municipalités du Pontiac.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

22. Adoption des listes de comptes payés et payables

2022-03-070 - Adoption des listes de comptes payés et payables

CONSIDÉRANT QU'une liste détaillée de ces comptes a été déposée auprès des membres du conseil;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements suivants effectués depuis la dernière approbation par le conseil :

- chèques # 1634 à # 1662 totalisant 46 732,62 \$;
- Salaires totalisant 25 219,31 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu d'entériner la liste des comptes payés et payables pour un total de 71 951,93 \$.

Note : Monsieur le Maire Jean-Louis Corriveau demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adopté à l'unanimité des conseillères et des conseillers

23. Période de question

La période de question débute à 19h55 et elle se termine à 20h30.

24. Nouvelles des membres du conseil

Monsieur le conseiller Pierre Jolicoeur
Aucune nouvelle

Monsieur le conseiller Aurel Paquette
Aucune nouvelle

Madame la conseillère Louise Grenier
Première rencontre du comité des loisirs le 7 mars 2022. Programmation du comité serait disponible sous peu. AGA sera en mai; tous pourront y participer.

Madame la conseillère Alice Meilleur Pieschke
Madame Meilleur Pieschke annonce qu'elle quitte son poste au conseil.

Madame la conseillère Adrienne Turgeon
Aucune nouvelle

25. Varia

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour.

26. Prochaine séance

La prochaine séance du conseil est prévue lundi le 11 avril 2022 à 19h.

27. Clôture de la séance

2022-03-071 – Clôture de la séance

Sur la proposition de Madame la conseillère Louise Grenier, appuyé par Monsieur le conseiller Aurel Paquette, il est résolu de clore la présente séance à 20h38.

Je soussigné, Jean-Louis Corriveau, Maire de la municipalité de L'Île-du-Grand-Calumet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Louis Corriveau, maire

Élaine Déry, directrice générale